

RÉCAPITULATIF DES AVANTAGES

	Contrat de professionnalisation	Contrat D'apprentissage	Bénéficiaires	Montants
Aide unique à l'apprentissage	OUI	OUI	PME (-250 salariés)	6000€
Exonération de cotisations et contributions sociales	NON (Réduction Fillon)	OUI	TOUS	-
Aides à l'embauche d'un travailleur handicapé en alternance	OUI	OUI	TOUS	Jusqu'à 9000€ en 2 aides
Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage	NON	OUI	TOUS	-
Aide Emplois francs	NON	NON	TOUS	Jusqu'à 2500€/an
Prime fonction tutorat ou Maître d'apprentissage	OUI selon OPCO	OUI selon OPCO	TOUS	Jusqu'à 2070€
N'est pas comptabilisé dans l'effectif de la masse salariale	OUI	OUI	TOUS	-
Aide forfaitaire Pôle emploi pour les 26 ans et +	OUI	NON	TOUS	2000 € maximum
Aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et +	OUI	NON	TOUS	4000 € maximum
Durée Période d'Essai	30 jours consécutifs Formation + Entreprise	45 jours consécutifs en entreprise	TOUS	-

GRILLES DES SALAIRES PAR TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE						
Salaire d'un(e) apprenti(e) en 2024	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	477,07€	43% SMIC	759,78€	53% SMIC	936,47€
2ème année d'alternance	39% SMIC	689,10€	51% SMIC	901,13€	61% SMIC	1 077,82€
3ème année d'alternance	55% SMIC	971,81€	67% SMIC	1 183,84€	78% SMIC	1 378,20€
Salaire d'un(e) apprenti(e) en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul					Montant brut
	100% SMIC					1 766,92€

% montant du Smic mensuel brut au 01/01/2024, soit 1 766,92€

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION						
Formation initiale	Moins de 21 ans		Plus de 21 ans		26 ans et plus	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	55% du SMIC	971,81€	70% du SMIC	1 236,84€	100% du SMIC (ou 85% du SMC)	1 766,92€
Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	65% du SMIC	1 148,50€	80% du SMIC	1 413,54€		

% montant du Smic mensuel brut au 01/01/2024, soit 1 766,92€